

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 JUILLET 2018

Nombre de Conseillers L'an deux mille dix-huit
En exercice 15 le 04 juillet
Présents 14 Le Conseil Municipal de la Commune de LAMURE-SUR-AZERGUES (Rhône)
Votants 14 dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de
Monsieur Bernard ROSSIER, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 28 juin 2018
Présents : MM. Gilles BAYLE, Félix CORNET, Didier DAILLY (arrivé à 20 h 35), Dominique
DESPLACES (arrivé à 20 h 50), Michel GELY, Éric SCHWARTZ, Mmes Valérie CAULE, Gisèle
GERMAIN, Anne-Marie JEANDEMANGE, Véronique NOWACZYK (arrivée à 21 h 15), Annie
PANEL, Suzanne PERREON, Élyane THOMAS
Absente excusée : Jocelyne MARTHINET
Secrétaire de séance : M. Éric SCHWARTZ

1/ Approbation du compte-rendu de la séance du 30 mai 2018

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité des présents, soit 11 VOIX POUR.

2/ École : Travaux de sécurisation

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que, suite au dossier déposé auprès de la Préfecture au titre du Fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD), dans le cadre des travaux de sécurisation de l'école, pour l'obtention d'une subvention, nous avons reçu l'arrêté préfectoral nous attribuant une subvention de 7 491,00 € correspondant à 80 % HT du coût total éligible.

Il remercie les artisans pour avoir fourni les devis dans des délais extrêmement courts ainsi que l'équipe administrative pour avoir fait diligence dans le montage et la transmission du dossier compte tenu du temps imparti, à savoir moins d'une semaine.

Il demande donc de valider les devis suivants :

Mongoin-Lardet – réalisation de tranchées pour l'alimentation des visiophones : 1 764,40 € HT

↳ Devis validé. Accord de principe car nous sommes dans l'attente d'un nouveau chiffrage puisque la tranchée doit être rallongée.

ASMT – Adaptation du portillon actuel pour sécurisation visiophone : 1 071,00 € HT

↳ Devis validé.

Bioud Elec – Installation de portiers vidéo : 6 529,33 € HT

↳ Devis validé.

Réalisation des travaux durant les vacances scolaires estivales.

Arrivée de Didier Dailly à 20 h 35.

3/ Stade

Mercredi 04 juillet s'est déroulée la seconde réunion de chantier. L'entreprise mâconnaise enlève les mâts d'éclairage mardi 10 juillet 2018.

Évacuation de la terre végétale suite au décaissement environ 1 200m³ et stockage au moto-cross. Répartition de cette terre : 400 tonnes au moto-cross, 200 tonnes pour le stade afin de pouvoir réaliser la banquette, le reste doit être distribué aux autres communes environnantes.

Arrivée de Dominique Desplaces à 20 h 50.

Un arrêté de circulation sera pris pour interdire l'accès de la route durant les travaux soit du 09 juillet 2018 au 01 novembre (estimation prévisionnelle des travaux 12 semaines) sur la RD385 à la RD485E qui dessert le stade municipal et le city-stade, chemin du stade sur environ 300 mètres.

Concernant le questionnement du passage en tarif jaune : aucune utilité. Cela permet de réaliser une économie d'environ 3 900 € sur le marché. En revanche, il est suggéré de rallonger le janolene en prévision d'un raccordement en tarif jaune ultérieurement.



Un courrier a été adressé à la Région afin d'obtenir l'arrêté d'attribution de la subvention.

Monsieur le Maire présente le diagnostic établi par le cabinet Sophie BILLIARD « Fluides et Énergies nouvelles »

1^{ère} solution : chaudière granulés bois + ballon ECS

Prix du ballon 318 litres	3 000,00 € HT
Chaudière maxi condensation 64 Kw.....	25 000,00 € HT
Autres équipements	12 000,00 € HT
Abri.....	10 000,00 € HT
Total solution n° 1	50 000,00 € HT

2^{ème} solution : chaudière + ECS gaz

Chaudière ECS	15 000,00 € HT
Autres équipements	10 000,00 € HT
Total solution n° 2.....	25 000,00 € HT

Diagnostic et étude	2 500,00 € HT
DCE prévisionnel	3 500,00 € HT

Un marché à procédure adaptée sera lancé pour définir le prestataire.

Par ailleurs, une demande de subvention est demandée dans le cadre du Beaujolais Vert « Territoire à Énergie positive » (TEPos) – délibération n° 2018-52 :

Objet : Demande de subvention pour une étude de faisabilité (investissement et création) Mise en œuvre d'un réseau de chaleur bois communal

Monsieur le Maire expose la volonté de la commune en matière de gestion de l'énergie et des dépenses sur le patrimoine communal et de développement des énergies renouvelables locales.

En parallèle à l'adhésion au service de conseil en énergie partagé pour le suivi et la gestion des dépenses énergétiques communales, la commune souhaite étudier la faisabilité économique et technique de l'installation d'un réseau de chaleur bois communal.

La chaufferie bois pourrait desservir les bâtiments du stade de football, les vestiaires et douches pour permettre à la mairie de maîtriser son approvisionnement en énergie tout en soutenant une économie locale basée sur les ressources naturelles de notre territoire.

Le projet s'inscrit dans l'objectif du territoire, faire du Beaujolais Vert, un « Territoire à énergie positive » (TEPos) en 2050.

Monsieur le Maire présente un coût d'étude chiffré par la société Fluides et Énergies nouvelles

- Diagnostic, DCE et suivi du chantier 6 000,00 € HT
- Travaux envisagés selon diagnostic 50 000,00 € HT pour l'option granulés bois choisie.

Pour la réalisation de ces travaux, monsieur le Maire dit qu'un marché à procédure adaptée sera lancé.

Il invite le conseil à délibérer.

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents, soit 13 VOIX POUR

- **AUTORISE** monsieur le Maire à déposer une demande de subvention auprès de l'ADEME pour un montant maximal de dépenses de 50 000,00 € HT dans le cadre du contrat TEPoS de la COR
- **MANDATE** monsieur le Maire pour entreprendre toutes démarches au dossier.

Monsieur le Maire demande un chiffrage pour l'équipement de deux ballons d'eau chaude avec une chaudière moins puissante. Les prestations proposées par le bureau d'études sont à modifier en fonction de cet élément supplémentaire ainsi qu'avec l'installation d'un silo extérieur sur dalle sans qu'il y ait la réalisation d'un abri.

En parallèle, monsieur le Maire demande un autre chiffrage auprès de monsieur Gérard MOTTE.

Arrivée de Véronique Nowaczyk à 21 h 15.



Des travaux supplémentaires sont à prévoir :

- Gorrh sur piste pour l'accès
- Taille des arbres à la charge du club de football + évacuation
- Réfection du goudron sur le City
- Voir au niveau du Bureau d'Études un second chiffrage pour du granulé
- D'autres devis vont être établis par la société Tarvel.

Mise en place effective pour le 01 novembre prochain.

4/ Finances

La répartition, pour l'exercice 2018, du fonds départemental de péréquation des taxes additionnelles aux droits d'enregistrement sur les mutations à titre onéreux s'élève à 51 270,07 euros. Il avait été prévu 40 000,00 € au budget primitif.

Situation des finances au 30 juin 2018

- Section de fonctionnement : - 84 280,41 €
- Section d'investissement : 572 023,74 €

5/ Convention avec la COR

Objet : Convention de mise à disposition d'un agent de la commune de Lamure-sur-Azergues à la COR pour des prestations de nettoyage de locaux (délibération n° 2018-53)

Monsieur le Maire présente la convention rédigée par la Communauté d'Agglomération de l'Ouest Rhodanien aux membres du conseil municipal afin de mettre à disposition un agent de la commune pour assurer le nettoyage périodique des locaux occupés par Diapazergues (École de musique et de danse intercommunale).

Il invite le conseil à délibérer.

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents, soit 14 VOIX POUR

- VALIDE la convention telle que présentée
- AUTORISE monsieur le Maire à signer ladite convention

À l'issue de cette délibération, il en résulte donc une augmentation du temps de travail d'Agnieska Gurtatowski.

6/ Voirie

Objet : VOIRIE : MODIFICATION DU TABLEAU DE CLASSEMENT DE LA VOIRIE COMMUNALE (délibération n° 2018-54)

Vu le tableau de classement unique des voies communales de la commune approuvé par le conseil municipal en date du 27 janvier 1964,

Vu la délibération n° 2012-102 du 29 novembre 2012 approuvant la mise à jour du tableau de classement des voies communales,

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal de modifier le tableau de classement des voies communales en intégrant 3 nouvelles voies :

1. Chemin des Roches au Reynard qui longe la parcelle AD 154 et jouxte les parcelles AD 215 – 216 et 217 sur une longueur de 160 mètres
2. Intégration de la parcelle AC n° 144 d'une superficie de 50 m² pour agrandir le chemin existant lieu-dit «Le Bourg » ; cela représente une longueur de voie de 81 mètres
3. Voie non classée le long de la caserne des pompiers devant le garage Peugeot pour une longueur de 48 mètres

Longueur de voies à intégrer dans la voirie communale représente 289 mètres.



Par ailleurs, monsieur le Maire propose de nommer ces nouvelles voies :

1. Chemin des Roches : il sera dénommé « Impasse des œillets »
2. L'agrandissement du chemin avec la parcelle AC n° 144 : « Impasse Chavanet »
3. La voie devant les Pompiers sera dénommée : « impasse des Pompiers »

Il invite le conseil à délibérer.

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents, soit 14 VOIX POUR

- **APPROUVE** la modification du tableau de classement de la voirie communale
- **INTÈGRE** ces trois nouvelles voies dans le tableau de classement de la voirie communale pour une longueur de 289 mètres
- **FIXE** la longueur de voies communales à caractère de rues et chemins à 30 037 mètres et à caractère de place à 10 006 m²
- **VALIDE** la nomination des trois nouvelles voies comme proposé ci-dessus
- **AUTORISE** monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires pour l'intégration de ces voies et à signer tous les documents afférents à ce dossier.

7/ Communes nouvelles

Après le dépouillement conjoint des 4 communes, il en résulte que :

75 % d'avis défavorables pour la commune de Saint-Nizier-d'Azergues : la Commune de Saint-Nizier-d'Azergues n'est plus en lice.

57 % d'avis favorables pour la commune de Claveisolles

Les communes de Chambost et Lamure étant également favorables.

↳ Création au 1^{er} janvier 2019

Pour poursuivre la démarche, et afin que les conseils municipaux se positionnent suite aux résultats de cette consultation, chaque conseil municipal se réunira le lundi 10 septembre 2018 à 20 h 30 avec un vote à bulletins secrets. La séance de conseil municipal initialement prévue le mercredi 12 septembre est donc annulée.

Après le vote du 10 septembre, si les conseils municipaux sont favorables, une autre séance sera fixée au vendredi 14 septembre 2018 à 19 h 00 ; le lieu n'est pas encore défini.

8/ Questions et informations diverses

- a) Nous avons participé au Prix Paysages en Projet 2018 organisé par le CAUE du Rhône pour le projet de la Halle. Malheureusement, le projet n'a pas été retenu. En revanche, nous candidapons pour le trophée des maires.
- b) Lundi 02 juillet, réunion de la filière bois : accueil sous la Halle puis visite de la scierie Lachize à Cours, la construction du bâtiment du nouvel office notarial à Lamure-sur-Azergues, ainsi que la coupe de bois.
- c) Communiqué des résultats officiels du Téléthon 2017 :
 - ↓ France : 89 189 384 €
 - ↓ Rhône : 2 122 479 €
 - ↓ Lamure-sur-Azergues : 680 €
- d) Assemblée générale de l'ADHA Aide à domicile : elle permet de maintenir 53 personnes à domicile sur notre commune. Pour rappel, nous versons 1 200,00 € de subvention.
- e) Bilan de la mission locale : le nombre de jeunes en contact évolue de 38 %, des jeunes nouvellement accueillis de 2.8 %. 15.5 % sont des mineurs contre 10.5 % en 2016. Environ 7.5 % de contrat de travail ont été proposés.



f) Qualité de l'eau SIE

Objet : Rapport relatif au Prix et à la Qualité du Service Public de l'eau – Exercice 2017 RPQS
(délibération n° 2018-55)

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'en application des articles L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, le SIE de la Haute Vallée d'Azergues, compétent en matière de gestion du service public de distribution d'eau potable dans la commune, a établi le rapport annuel sur le prix et la qualité du service pour l'année 2017. Ce rapport est soumis à l'assemblée communale conformément à l'article D.2224-2 du code précité.

Le conseil municipal, à l'unanimité

- ↳ Après avoir pris connaissance du contenu du rapport qui lui est soumis,
 - ↳ Après avoir entendu les délégués de la commune siégeant au comité syndical et en avoir délibéré,
 - **DONNE** acte de la communication qui lui est faite du rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau, établi par le président pour l'exercice 2017.
- g) La pose de panneaux photovoltaïques sur les deux bâtiments école / église débuteront à partir du mois de septembre (sauf pour l'école en période de vacances scolaires).
- h) Installation par Suez des antennes d'eau pour la relève des compteurs chez les particuliers : une déjà installée dans le clocher de l'église, la seconde en attente d'installation au moto-cross.
- i) Dégâts de voirie :
Aux Granges : l'enrobé sera fait vers le mardi 10/07.
Route barrée suite aux inondations : voies entretenues par la COR.
- j) Immeuble Perrin : faire mettre du rabotage et rejoiner quelques pierres (Ets Jomard).
- k) Fleurissement : invitation pour la remise des prix. Aussi, le conseil municipal autorise le passage des inspecteurs du comité de fleurissement et donne son accord pour participer au prix 2018.
- l) Délibération n° 2018-56

Objet : Usage de la salle pluraliste

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de définir l'usage de la salle pluraliste entre août et septembre pour une meilleure organisation avec les différentes associations. Il propose de fixer :

- La fête d'été le dernier samedi du mois d'août
- La course de côte le 1^{er} week-end de septembre
- Le forum des associations le 2^{ème} week-end de septembre.

Il invite le conseil à délibérer.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité des présents, soit 14 VOIX POUR

- **FIXE** l'usage de la salle pluraliste comme proposé ci-dessus
- **FIXE** les dates de ces trois manifestations à savoir :
 - o La fête de l'été, le dernier samedi du mois d'août
 - o La course de côte, le 1^{er} week-end de septembre
 - o Le forum des associations, le 2^{ème} week-end de septembre
- **DIT** que les associations communales seront destinataires de la présente délibération afin d'entériner ces dates pour une meilleure organisation des festivités de la commune.

Par ailleurs, monsieur le Maire informe que le feu d'artifice se fera en même temps sur les communes de Lamure et Chambost, à la même heure et le même jour.

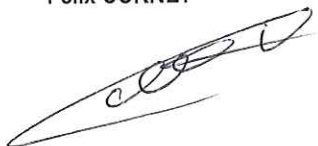


- m) Une réclamation a été émise pour les cloches de l'église pour qu'elles sonnent chaque heure. Souhait de refaire sonner les cloches pour l'angélus (vers 07 h 00, 12 h 00, 19 h 00). À réfléchir... Evaluer le désir de la population.
Aussi, un nettoyage sera réalisé dans le clocher en raison des nombreux pigeons qui nichent. Un arrêté pour détruire les pigeons sera rédigé. Un devis sera également demandé à ASMT afin de poser un grillage pour protéger de l'invasion des pigeons.
- n) Nous avons reçu le titre Géoparc Mondiaux Unesco sur la recommandation du Conseil des géoparc mondiaux Unesco, le conseil exécutif a désigné **Beaujolois** comme Géoparc mondial Unesco.
- o) Réunion pour la dénomination des voies (commission voirie) : le 11 juillet 2018 à 18 h 00.
- p) Prochains conseils municipaux
Lundi 10 septembre 2018 à 20 h 30

Séance levée à 23 h 00.

Éric SCHWARTZ,
Secrétaire de séance

Pour le secrétaire absent,
Félix CORNET



Bernard ROSSIER,
Maire

Pour le maire absent,
Anne-Marie JEANDEMANGE

